



VIOR INC.

**AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle des actionnaires (l'« **Assemblée** ») de Vior inc. (la « **Société** ») sera tenue au 800 rue du Square Victoria, Bureau 3500, Montréal, Québec, H3C 0B4, le 15 janvier 2025, à 14h00 (heure de l'est), aux fins suivantes :

1. soumettre aux actionnaires les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 et le rapport des vérificateurs;
2. élire les administrateurs de la Société;
3. nommer Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. comme auditeurs de la Société et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération;
4. d'examiner et, s'il est jugé opportun, d'adopter une résolution ordinaire sous la forme jointe en annexe « C » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 12 décembre 2024 (la « **Circulaire** »), ratifiant, approuvant et confirmant le régime incitatif général fondé sur des actions de la Société; et
5. traiter de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée.

La Circulaire ci-jointe donne des renseignements additionnels sur les questions devant être traitées à l'Assemblée et elle est réputée faire partie intégrante du présent avis.

Vous avez le droit de recevoir un avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter si vous êtes un actionnaire de la Société à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2024.

Montréal, le 12 décembre 2024.

Par ordre du Conseil d'administration,

(s) Mark Fedosiewich

Mark Fedosiewich
Président du Conseil
Président et chef de la direction

IMPORTANT

Seules les personnes inscrites comme actionnaires dans les registres de la Société à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2024 (la « **Date de clôture des registres** ») ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter ou d'y agir. Aucune personne devenue actionnaire après la Date de clôture des registres ne sera habilitée à voter ou à agir à l'Assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les détenteurs d'actions peuvent exercer leur droit de vote en assistant à l'assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Les détenteurs d'actions qui ne peuvent assister à l'Assemblée en personne sont invités à remplir le formulaire de procuration ci-joint et à le retourner à Computershare, 100 University Avenue, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou par télécopieur au 1-866-249-7775 (en Amérique du Nord) ou au 416-263-9524 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) au plus tard à 14 :00 (heure de l'Est) le 13 janvier 2025. Une personne nommée comme fondé de pouvoir n'est pas tenue d'être actionnaire de la Société. Les détenteurs d'actions peuvent également exercer leurs droits de vote en appelant au numéro de téléphone sans frais 1-866-732-8683 ou à tout autre numéro indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ou en accédant au site Internet suivant : www.voteendirect.com. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez contacter Computershare par téléphone sans frais au 1-866-962-0498 (en Amérique du Nord) ou au 514-982-8716 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à service@computershare.com.

La Société recommande vivement aux actionnaires d'examiner les documents de l'Assemblée avant de voter.